

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de LA VERRIERE Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet
N° 2024-024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 1 ^{er} mars 2024	Date d'affichage	Séance du 7 mars 2024	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 17 26
--	------------------	--------------------------	---

OBJET : Vœu aux partenaires institutionnels pour demander une paix durable israélo-palestinienne.

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19h05, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du premier mars deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana - IBRAHIM Abdou - PERON Thomas - SELBONNE Céline - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absent(s) représenté(s) :

MEY Darivath – pouvoir à ROUSSEL Annielle
LOPES Adélaïde – pouvoir à HAUQUELIN Christine
DIALLO Maye – pouvoir à MONNARD Alain
POINGT Alain – pouvoir à VILLOING Fabrice
BAC Christine – RAOUL Nathalie
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
DAHAMNI Abdelkader – pouvoir à BOURGOIN Christian
BASELTO Emilie – pouvoir à DUTU Nelly
HOCDE Stéphanie - pouvoir à GERBOUIN Pierre

Absents excusés : LWAMBA MAKANYAKA Natalie - GORBENA Marcelle – ROUSSEAU Edwige

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame ROUSSEL Annielle en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20240307-2024-024-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Objet : Vœu aux partenaires institutionnels pour demander une paix durable israélo-palestinienne.

Le Conseil Municipal,

Le conseil municipal de La Verrière condamne fermement les attaques terroristes menées par le Hamas le 7 octobre 2023 sur le territoire israélien contre des populations civiles, causant la mort de 1 200 personnes et prenant en otage près de 250 autres personnes, enfants et vieillards compris.

Le conseil municipal de La Verrière condamne les bombardements sans retenue de l'armée israélienne qui, en réponse à ces attaques, a déjà causé la mort de près de 30 000 civils, pris au piège de la bande de Gaza dont ils ne peuvent s'échapper. Nous restons épouvantés par la perspective de la poursuite de ces bombardements jusqu'à une date indéterminée.

Considérant les 130 otages qui se trouvent encore à Gaza, dont 3 de nos ressortissants français,

Considérant la catastrophe humanitaire actuelle dans la Bande de Gaza,

Considérant le partenariat de développement économique entre la ville de La Verrière et le village de Kobar situé en Cisjordanie,

Considérant le droit international sur la situation israélo-palestinienne de 1947 à aujourd'hui affirmant l'obligation d'une solution juridique à deux états libres et indépendants,

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Le conseil municipal de La Verrière demande au Gouvernement et au Président de la République française :

- **d'agir** pour la libération inconditionnelle des otages.
- **d'exiger** un cessez-le-feu permanent dans la Bande de Gaza, notamment pour permettre aux organisations humanitaires d'assurer la survie des populations locales.
- **de réaffirmer** le respect du droit international et des résolutions des Nations Unies en faveur de la solution à deux États qui passe par la reconnaissance de l'État Palestinien aux côtés de l'État Israélien.

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE
DE 26 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE
DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 7 mars 2024

Le Maire



Nicolas DAINVILLE

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20240307-2024-024-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de dépôt en préfecture : 19/03/2024